

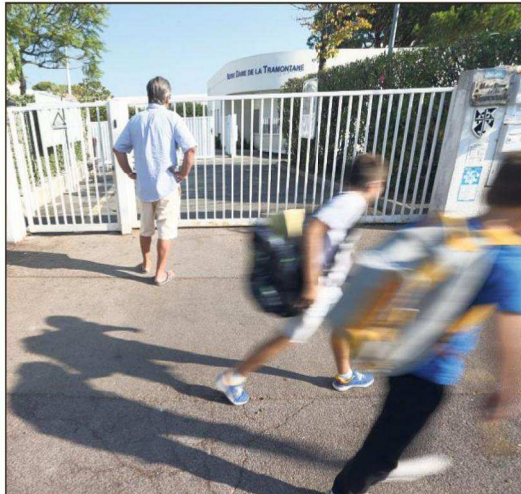
Privé de lycée à Antibes, Nicolas va rentrer à Cannes

L'adolescent qui n'avait pas pu faire sa rentrée en seconde, parce que son père au chômage n'a pas réglé ses dettes au collège, est admis ce matin à Bristol

Un soulagement. Immense. «Lorsque j'ai reçu l'appel du rectorat, je n'en croyais pas mes oreilles. Nicolas va pouvoir faire sa rentrée en seconde. Enfin...» Lucien C. (1) exulte. Ces derniers mois, ce père de famille a connu l'enfer : la perte de son emploi, l'incapacité à payer les factures du collège privé de son fils, puis le refus de cet établissement de délivrer le certificat de fin de scolarité indispensable pour l'inscription au lycée(2). «J'avais l'impression d'être prisonnier d'un cercle vicieux, soupire le cinquantenaire, ancien agent commercial. Ou de me trouver face à un mur infranchissable.» Le mur de l'administration. Depuis hier, ceci n'est plus qu'un souvenir. Informé par notre article, le rectorat a fait en sorte de débloquent cette situation kafkaïenne.

Générosité

«On m'a laissé le choix entre inscrire Nicolas au lycée Audubert d'Antibes ou au lycée Bristol de Cannes, détaille Lucien. J'ai choisi la seconde option, parce que mon fils fait du sport à haut niveau dans un club cannois. Le proviseur m'a confirmé qu'il pouvait se présenter dès demain



La direction de cet établissement privé sous contrat d'Antibes a refusé de délivrer le certificat de radiation requis pour l'inscription au lycée. Aujourd'hui, le problème est réglé. (Photo S. Botella)

[aujourd'hui, N.D.L.R.] Emmanuel Ethis, recteur de l'Académie de Nice, se réjouit également que cette affaire trouve une issue

positive. «L'école publique a pour mission d'accueillir tous les enfants, rappelle-t-il. C'est son devoir. Tout enfant a droit à une scolarisation et

je veille personnellement à ce que cette règle soit respectée!» Le chancelier des universités insiste toutefois sur le fait que «l'inscription d'un élève nécessite d'avoir un dossier complet. L'exeat(3) fait partie des pièces constituant ce dossier... ce qui ne veut pas dire que, s'il manque une pièce, l'enfant ne peut pas faire sa rentrée scolaire comme les autres.» En d'autres termes : le droit à la scolarisation jusqu'à 16 ans est supérieur à la règle administrative qui interdit aux établissements d'enregistrer un dossier incomplet. Cerise sur le gâteau : la situation de Lucien a touché plusieurs de nos lecteurs qui ont proposé de l'aider à régler sa dette. Un célèbre sculpteur niçois, qui tient à conserver l'anonymat, a pris attache avec le père de Nicolas et s'est engagé à payer les 600 € qu'il doit encore au collège Notre-Dame-de-la-Tramontane.

LIONEL PAOLI
lpaoli@nicematin.fr

1. Nous ne publions pas le patronyme de Lucien afin de préserver l'anonymat de son fils mineur.
2. Lire nos éditions d'hier.
3. Le certificat de radiation que le collège privé sous contrat d'Antibes a refusé de délivrer à Lucien jusqu'au paiement de ses dettes.

Manif et grèves aujourd'hui

□ **Manifestation à Nice**
Elle partira de la gare SNCF avenue Thiers à 10h30. Le cortège doit ensuite emprunter l'avenue Jean-Médécin en direction de la place Masséna, puis l'avenue Jean-Jaurès pour se rendre jusque sur la place Garibaldi.

□ **Trafic TER perturbé**
Si le trafic des TGV devrait être normal, ce ne sera pas le cas pour les TER. Marseille/Nice: 1 train sur 2. Les Arcs/Cannes/Vintimille: 1 train sur 3. Nice/Tende: 1 train sur 4 (mise en place d'autocars de substitution).

□ **Bus et tram au ralenti**
Aucun tramway et aucun bus ne circule de la journée à Nice. À Cannes, sur le réseau Palm Bus, un service minimum sera assuré sur les principales lignes, mais avec des fréquences de passage moins importantes qu'habituellement. À Grasse, de fortes perturbations sont annoncées sur le réseau Envibus. À Menton et dans le pays mentonnais, les services de transport de la Riviera française fonctionnent normalement.

□ **Perturbations également dans les écoles, les cantines et les crèches**

Pierre-Alain Mannoni condamné en appel pour aide aux migrants

Il avait été relaxé en première instance à Nice, le 6 janvier dernier, mais le parquet avait fait appel. Le chercheur Pierre-Alain Mannoni a été condamné, hier en appel, à deux mois de prison avec sursis pour avoir aidé et transporté dans sa voiture trois Érythréennes venues d'Italie. Son avocat, M^e Maeva Binimelis, se dit «atterré» par cette décision de la cour d'appel d'Aix-en-Provence «complètement inversée» par rapport au premier jugement délivré dans cette affaire. Elle annonce l'intention de son client de «se pourvoir en cassation».

«Je ne comprends pas...»

«Tant qu'il y aura des voies de recours nous irons jusqu'au bout, assure Pierre-Alain Mannoni. Pas seulement pour moi mais pour défendre nos valeurs. Car comment prôner encore le vivre ensemble si l'on doit laisser des gens crever au bord de la route.» Pour autant, ce chercheur assure que les frais de justice commencent à «peser de plus en plus lourd». Il a d'ailleurs lancé un appel aux dons à travers la plateforme de financement participatif gofundme.



Pierre-Alain Mannoni, le chercheur niçois de 45 ans, poursuivi pour aide aux migrants. (Photo Cyril Doderger)

«Je ne comprends pas cette condamnation, explique le chercheur niçois, d'autant que nous avions versé au dossier tout un tas de documents qui selon nous levalaient toute ambiguïté.» Ces pièces visaient à démontrer l'état de santé précaire des trois Érythréennes qu'il avait aidées. «Elles avaient des brûlures au troisième degré, une rotule fracturée. Elles étaient dans un état vital grave. Il fallait absolument les secourir», insiste le chercheur niçois qui dit «ne pas regretter», son geste: «On nous

répète que nul n'est censé ignorer la loi. Moi, la loi, je ne la connais pas dans le détail, mais j'en connais les grands principes d'égalité et de fraternité. Ce que j'ai fait est non seulement conforme à mes convictions mais aussi aux valeurs que j'ai reçues de part mon éducation. J'aurais aimé pouvoir expliquer à mes enfants que la justice était en accord avec les principes que je leur inculque à mon tour. Aujourd'hui ça va être un peu compliqué.»

E.G.

Stups, outrages et fumigènes lors du match Nice-Monaco

Huit. Ce n'est pas le nombre de buts marqués samedi lors du match Nice-Monaco (le Gym en a quand même infligé quatre à l'ASM), mais d'interpellations réalisées par la police lors du derby de la Côte d'Azur à l'Allianz Riviera. Stups, outrages, fumigènes : un petit florilège d'infractions pénales, constatées tant dans l'enceinte qu'à ses abords. La plus visible tient sans doute à ce fumigène «craqué» dans les tribunes, pour fêter le premier but de «Super Mario» Balotelli. Son auteur a déclaré aux policiers ignorer qu'un tel usage était illégal. L'argument a été quelque peu mis à mal par son attitude : une fois son «fumi» consumé, il est allé retourner son t-shirt - pour éviter d'être identifié, selon la police - aux toilettes. Il a été interpellé sitôt sorti.

Samedi soir, deux spectateurs ont ainsi été interpellés à cause de fumigènes avec, en prime, une détention de stups pour l'un d'eux. Quatre autres interpellations ont été motivées par des infractions à la législation sur les stupéfiants. Elles ont suscité des procédures simplifiées de type rappel à la loi. Les deux derniers interpellés se sont illustrés autrement. Ils arboraient des t-shirts siglés «ACAB», autrement dit «All cops are bastards» («Tous les flics sont des bâtards»). Mais les policiers, justement, en connaissent le sens - au cas où un doute subsisterait, l'un des t-shirts affichait la traduction. Et les «cops», tout comme la justice, goûtent peu cette mode vestimentaire. Conséquence : tous deux ont été interpellés pour outrage par écrit.

C.C.

Vie politique

Réunion de rentrée du Parti radical à Nice

Les 16 et 17 septembre, vont se tenir à Montpellier les Journées d'été du radicalisme, première manifestation commune entre le Parti radical (JDI) et le Parti radical de gauche, sur le point de fusionner. Pour préparer ce rendez-vous, le Parti radical 06 invite ses adhérents à une réunion de rentrée ce mardi 12 septembre à 19 h au Félix-Faure, 12, avenue du même nom à Nice. Inscriptions et infos sur PartiRadical06@orange.fr ou au 06.09.52.39.51.